

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 22 novembre 2010 portant inscription d'inspecteurs généraux de l'administration  
du développement durable au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial**

NOR : DEVK1029461A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;  
Vu le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable ;  
Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable en date du 28 septembre 2010,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Claude DORIAN, inspectrice générale de l'administration du développement durable, est inscrite au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2010 à compter du 24 avril 2010.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 22 novembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le chef de service de la gestion du personnel :  
*L'ingénieur général des ponts, des eaux  
et des forêts, chargé de la sous-direction  
des personnels d'encadrement, maritimes  
et des contractuels,*

E. GRASZK